

Les points vifs que IPEN aimerait exprimer au cours de la COP5 de la Convention de Stockholm.

Avril 2011

Ce qui suit est une déclaration sommaire des points de vue d'IPEN sur les problèmes que la COP5 sera appelée à aborder:

Lister l'endosulfane à l'annexe A

- L'endosulfane devrait être listé à l'annexe A pour être éliminé partout dans le monde comme recommandé par le Comité de Révision des POP (CRPOP)
- L'endosulfane satisfait à tous les critères de POP et est entrain d'être supprimée progressivement ou est déjà interdite dans plus de 80 pays (49 d'entre eux étant des pays en voie de développement et en transition)
- Les alternatives à l'endosulfane sont disponibles, accessibles, techniquement réalisables, viables sur le plan économique et en général elles sont considérées comme étant moins dangereuses que l'endosulfane
- Il a été découvert que la mise en place des produits de substitution donne lieu soit à une très petite augmentation des prix, soit à pas de coûts supplémentaires, soit à des prévisions pour la réduction des prix, soit à de réelles augmentations au niveau des revenus des planteurs
- Une action mondiale sur l'endosulfane réduira de façon considérable les dommages sur la santé humaine et l'environnement étant donné qu'il est devenu l'organochloré le plus abondant dans toute l'atmosphère, il représente un risque inacceptable pour les ouvriers agricoles et d'autres communautés, et contamine les aliments traditionnels des peuples indigènes de l'Arctique.
- Les partisans des exemptions devront fournir des combinaisons extrêmement spécifiques entre les cultures et les pestes.
- Les parties devront se rappeler que la décision de la COP d'ajouter des POP supplémentaires aux annexes A, B, ou C est régie par les Articles 21 et 22 de la Convention, à condition que les amendements de ces Annexes soient adoptés à la majorité des trois-quarts des voix si tous les efforts pour aboutir à un consensus ont été épuisés.

DDT

La COP5 devrait :

- Exprimer des inquiétudes à propos de la faible conformité par rapport à la réponse au questionnaire du DDT, l'utilisation du DDT par deux Parties sans notification au Secrétariat comme exigé, le manque de suivi et d'évaluation indépendantes dans les pays où le DDT est utilisé, le trafic illégal des DDT et son détournement de l'usage premier pour être utilisé dans l'agriculture.

Tenir les promesses à la COP5

- Reconnaître la propagation rapide de la résistance du vecteur au DDT à travers l'Afrique et exiger une intégration accélérée des IVM dans les stratégies Nationales de Contrôle du Paludisme
- Rappeler aux Parties la partie II de l'Annexe B portant sur les limitations des productions et exiger que les Parties produisant le DDT fassent l'audit des installations de production afin d'évaluer les facteurs de risques professionnels et les contaminations liées à la production.
- Bien accueillir la mise en place de l'alliance mondiale pour le développement et le déploiement des produits, des méthodes et des stratégies comme alternatives au DDT pour le contrôle des maladies vectorielles et demander une augmentation du rythme de travail permettant d'identifier et de mettre en place les alternatives qui sont plus sûrs, réalisables, non chimiques
- Appeler à un soutien financier pour la mise sur pied d'un fonds réservé à la facilitation de la recherche et développement des alternatives au DDT en particulier les alternatives non chimiques et les stratégies et exhorter les organisations intergouvernementales telle que l'OMS à se lancer dans la recherche et l'évaluation de ces alternatives.

Les exemptions

La COP5 devrait:

- Demander au Secrétariat et au CRPOP de développer un processus pour permettre à la COP au cours de chaque session d'évaluer les progrès effectués par les Parties pour éliminer les éthers bromodiphényles contenus dans les produits ou articles et reconsidérer les besoins continus pour une exemption spécifique pour ces produits chimiques comme composants des produits ou articles fabriqués ou des produits ou articles déjà en utilisation
- Demander au Secrétariat et au RCPOP de développer un processus et de préparer un formulaire pour permettre à la COP d'évaluer les besoins continus du PFOS, leurs sels et le PFOSF pour les différents buts acceptables et les exemptions spécifiques sur la base des informations scientifique, technique, écologique et économique disponibles, en tenant compte des recommandations sur le changement climatique et le rapport des POP, et de faire un compte-rendu sur l'évolution à ce sujet à la COP6
- Amender les formulaires exigés pour le rappel et les utilisations acceptables pour y inclure les exigences présentées dans le document directeur des alternatives du RCPOP en ajoutant ce qui suit :
 - Une description de la fonctionnalité et l'utilisation du polluant organique persistant classé ou le produit chimique candidat et une identification précise de la catégorie utilisée
 - Une explication pour dire pourquoi l'exemption est techniquement ou scientifiquement nécessaire et pourquoi les alternatives potentielles ne sont pas techniquement ou scientifiquement valables. Ceci devrait comprendre la raison pour laquelle l'utilisation proposée est différente des autres exemples d'alternatives ayant des usages identiques. Si cela est connu, une évaluation des recherches en cours par rapport aux alternatives devrait être donnée.
 - Une description des processus des alternatifs potentiels, des produits, des matériels ou des systèmes qui éliminent le besoin du produit chimique. La recherche devrait avoir

Tenir les promesses à la COP5

- un plus grand centre d'intérêt et non pas simplement se limiter aux produits chimiques de substitution, et inclure les processus des alternatifs et des produits
- Une liste des documents de référence, qui pourrait inclure les instituts de recherche et les institutions gouvernementales, les journaux techniques pertinents, les recherches brevetées, les utilisateurs finaux équivalents, les organisations non gouvernementales qui sont habituées aux substances chimiques proposées et leurs usages finaux, et les groupes indigènes qui ont des connaissances traditionnelles qui pourraient avoir des solutions alternatives.
 - Si possible le plan de substitution devrait être donné, y compris les mesures qui doivent être prises pour développer un produit de substitution valable.

L'élimination des éthers bromodiphényles du flux des déchets.

La COP5 devrait bien accueillir les recommandations du CRPOP au sujet de l'élimination des éthers bromodiphényles du flux des déchets, demander une considération particulière des Parties des pays développés pour mettre en place les recommandations du CRPOP, et demander au Secrétariat de mettre à jour la COP6 sur les efforts pour éliminer les éthers bromodiphényles des systèmes de recyclage aussi rapidement que possible. La COP5 devrait demander aux Parties des pays développés et d'autres Parties qui pratiquent le recyclage des matériels contenant des éthers bromodiphényles de:

- Informer le Secrétariat de leur intention d'utiliser cette exemption conformément à la décision SC-4/14
- Arrêter immédiatement l'exportation de ces matériels sauf dans le but de leur élimination d'une façon écologiquement saine
- Mettre rapidement en place des techniques de criblage et de séparation effectives pour séparer les matériels contenant les substances avant que le recyclage ne continue
- Réduire au maximum l'exposition en milieu professionnel et évaluer les expositions en milieu du travail des employés travaillant dans les installations où les produits et les déchets contenant potentiellement les éthers bromodiphényles sont stockés, séparés, traités, recyclés, récupérés ou détruits
- Promouvoir et faciliter la sensibilisation de l'opinion publique aux potentiels dommages que causent les matériels contenant des éthers polybromodiphényles en usage actuellement
- Générer et collecter les informations sur les rejets des éthers bromodiphényles et les composés organiques bromés produits involontairement tels que les dibenzodioxines polybromées et les dibenzofurannes polybromés (DDPB/DFPB) en émission dans l'air et dans les résidus solides provenant des procédés thermiques utilisés dans le traitement des matériels contaminés par les éthers bromodiphényles
- Faire un compte-rendu sur les efforts fournis pour éliminer les éthers bromodiphényles des flux de recyclage aussi rapidement que pendant la période intérimaire entre la COP5 et la COP6

La réduction des risques pour les PFOS, leurs sels, et les PFOSF

La COP5 devrait bien accueillir les recommandations du RCPOP sur la réduction des risques pour les PFOS, leurs sels et les PFOSF, demander aux Parties faisant usage des exemptions spécifiques et les objectifs acceptables pour ces substances de notifier le Secrétariat de leur

choix, et demander à cette dernière de mettre à jour la COP6 sur les efforts pour réduire et éliminer les PFOS, leurs sels, et les PFOSF et leurs usage aussi rapidement que possible. La COP5 devrait demander aux Parties utilisant les PFOS, leurs sels et les PFOSF de :

- Promouvoir le développement et la mise en oeuvre des meilleures techniques disponibles et les meilleures techniques environnementales de destruction des déchets contenant les PFOS dans la production et les utilisations industrielles courantes des PFOS tels que spécifiés dans l'Article 6.
- Surveiller strictement les enfouissements des déchets et traiter les produits de lixiviation contenant ces substances selon les exigences de l'article 6.
- Identifier et cesser d'utiliser les stocks contenant les PFOS (les mousses d'extinction d'incendie, les tapis et les autres).
- Établir et mettre en oeuvre une stratégie d'identification et de surveillance des sites contaminés par les PFOS conformément à l'Article 6 de la Convention.
- Demander aux industries pertinentes de signaler aux gouvernements nationaux les pratiques courantes et historiques utilisées, les émissions et la gestion des boues.
- Arrêter la pratique qui consiste à appliquer des biosolides ou la boues d'épuration contaminées par ses substances dans les zones agricoles ou autres pratiques dispersives.
- Réduire au maximum dans le but d'éliminer les expositions professionnelles et évaluer les expositions professionnelles des employés qui travaillent dans les installations où ces substances sont stockées et utilisées
- Promouvoir et faciliter la sensibilisation du public sur les dommages potentiels causés par les substances et les matériels qui les contiennent
- Faire un compte-rendu de leurs efforts fournis en vue d'éliminer les PFOS, leurs sels et les PFOSF aussi rapidement que possible pendant l'intérim entre la COP5 et la COP6

Les mesures pour réduire ou éliminer les rejets provenant des déchets

La COP5 devrait:

- Modifier le langage proposé au paragraphe 7 du document 12 pour renforcer les synergies et s'assurer que la Convention de Stockholm coopère avec la Convention de Bâle comme mentionnée dans l'article 6. Le langage actuel cède à la Convention de Bâle l'autorisation des différentes tâches au lieu de promouvoir les synergies et la coopération. Voici le langage proposé pour le paragraphe 7d: Invite la Conférence des Parties à la Convention de Bâle de songer à avoir une étroite coopération avec la Convention de Stockholm pour entreprendre le travail mentionné aux paragraphes 1(a)-(c) de la décision CRPOP-6/3 en organisant en coopération une rencontre collective de ses organismes annexes et le Comité de Révision des POP de la Convention de Stockholm
- Mettre à la disposition des entités appropriées de la Convention de Bâle les documents développés en réponse à la décision sc-4/19
- Exiger que chaque Partie signale avant le 31 octobre 2011 comment est-ce qu'elle a défini les meilleures techniques disponibles (MTD) pour la partie II de l'Annexe C des catégories de sources. Chaque Partie devrait en plus signaler l'instrument légal qu'elle a utilisé pour exiger l'utilisation des MTD pour toutes les nouvelles installations ou celles qui ont été considérablement modifiées dans ces catégories de sources comme cela se

Tenir les promesses à la COP5

doit d'être fait sous l'Article 5(d). (Pour beaucoup de Parties, cette obligation est entrée en vigueur en mai 2008)

L'effectivité de l'évaluation

La COP5 devrait:

- Accepter le rapport du PNUE/Groupe expert AMAP, *le Changement Climatique et les POP: Prédiction des impacts*, recommander que les Parties mettent les recommandations de politique générale en application, inviter les Parties et d'autres à apporter le soutien financier aux pays en voies de développement et ceux en transition pour leur permettre de mettre ces recommandations en application, et encourager la prise en compte du rapport qui est en évaluation sur les substances par le CRPOP
- Encourager vivement les Parties à participer dans le programme mondial de surveillance
- Demander aux groupes d'organisations régionales et aux groupes de coordination mondiale du plan mondial de surveillance de suivre les méthodes de transparence des autres processus du groupe expert de la Convention de Stockholm en permettant aux observateurs d'y prendre part
- Augmenter le programme mondial de surveillance comme suit :
 - Inclure un sous-ensemble des points chauds étant donné que ceux-ci contribuent à une plus vaste contamination à cause de leur transport à longue distance.
 - Inclure les mesures de priorité et les POP émergeant contenus dans les aliments traditionnels et dans les aliments vendus au marché particulièrement les aliments traditionnels des peuples indigènes de l'Arctique y compris: le poisson, les mammifères marins, les huiles remises, la graisse de baleine et les autres tissus organiques
 - Diffuser publiquement ses résultats au niveau national pour sensibiliser sur les POP. Ceci devrait aussi inclure informer les participants de biosurveillance des résultats des échantillons lorsqu'ils sont demandés, donner des informations concernant l'importance de ces résultats, et donner un soutien accru aux programmes éducatifs promouvant le lait maternel comme étant le meilleur aliment pour les bébés
- Réviser le cadre de l'effectivité de l'évaluation pour y inclure :
 - La soumission des informations venant les parties prenantes compétentes au cours de la phase de la collecte et de la compilation des informations
 - La compilation et compte rendu sur le manque de données et l'insuffisance des informations au cours de la phase de l'analyse des informations
 - De brèves informations narratives venant des pays qui résument les actions prioritaires et les difficultés rencontrées
- Inclure les indices supplémentaires permettant de suivre de très près la progression de la Convention telles que :
 - Les efforts pour éliminer les éthers bromodiphényles des systèmes de recyclage aussi rapidement que possible
 - Les efforts pour réduire et éliminer les substances listées à l'Annexe B aussi rapidement que possible
 - Les exportations et les importations des substances chimiques listées à l'Annexe A et à l'Annexe B y compris le but de l'action

Tenir les promesses à la COP5

- La définition des MTD et si elle a été encouragée pour les sources existantes et est exigée pour les sources nouvellement construites où les sources substantiellement modifiées
- La mise en oeuvre des exigences en vigueur pour la destruction ou la transformation irréversible des déchets des POP
- La mise en oeuvre des exigences en vigueur pour empêcher les activités d'élimination qui pourraient donner lieu à la récupération, au recyclage, à l'utilisation directe ou aux autres utilisations des polluants organiques persistants
- La coopération et la consultation avec les parties prenantes nationales, y compris les groupes de femmes, et les groupes qui sont impliqués dans la promotion de la santé des enfants, dans le but de faciliter le développement, la mise en application et la mise à jour de leurs plans de mises en application
- L'intégration des PNM dans les stratégies de développement durable
- La mise en place d'un système d'échange d'informations sur les alternatives des POP, y compris les informations relatives à leurs risques et aussi bien que celles relatives à leurs coûts économiques et sociaux
- Le degré d'assistance apportée aux parties prenantes compétentes y compris les femmes, les enfants et les gens les moins instruits
- Le degré de participation du public en ce qui concerne les POP et leurs effets sur la santé et l'environnement y compris les opportunités pour apporter les contributions concernant la mise en application de la Convention au niveau national
- Le développement des registres pour le déversement du polluant et pour les transferts, pour la collecte et la dissémination des informations en ce qui concerne l'estimation des quantités annuelles de ces substances chimiques listées à l'Annexe A, B ou C qui sont déversées ou détruites
- Le degré auquel le mécanisme de financement et l'assistance technique satisfont aux besoins du pays pour la mise en application de la Convention
- Réviser les termes de références du comité d'efficacité de l'évaluation pour envisager de faire participer les observateurs aux rencontres de la commission qui est en étroite ligne avec la méthode de transparence des processus du groupe expert de la Convention de Stockholm
- Demander aux Parties d'augmenter les efforts pour assurer les rapports précis et à temps tel que prescrit sous l'Article 15

Lindane

- Les Parties devraient se plier aux exigences de la Convention de soumettre une notification écrite si elles souhaitent utiliser une exemption spécifique
- La COP5 devrait demander au Secrétariat de coopérer avec l'OMS pour faire ce qui suit :
 - Identifier et établir des informations sur les alternatives saines, surtout celles qui sont réalisables sur le plan technique, les alternatives qui ne sont pas chimiques et qui sont abordables comme le Meister peigne à pou identifié lors du projet Free POP
 - Développer un document directeur sur la transition pour les traitements alternatifs les plus sains
 - Promouvoir l'utilisation des alternatives les plus saines au lindane comme un traitement pour les poux et les gales
 - Promouvoir la sensibilisation sur des alternatives les plus saines entre les Parties

[Tenir les promesses, Éliminer les POP](#)

Tenir les promesses à la COP5

- Réviser le besoin continu pour l'exemption spécifique qui doit être évaluée par la COP6

Les meilleures techniques disponibles/les meilleures pratiques environnementales (MTD/MPE)

La COP5 devrait:

- Rappeler aux Parties de prendre en considération les directives des MTD/MPE pour l'organisation, les actions et la prise de décision concernant les substances de l'Article 5
- Demander à toutes les Parties compétentes de développer et de mettre en oeuvre un plan d'action pour contrôler les sources de dioxines qu'elles ont identifiées dans leurs inventaires nationaux de dioxines²
- Encourager la démonstration des projets pilotes qui mettent les directives des MTD/MPE en application, surtout dans les secteurs ayant des solutions bien définies comme les déchets médicaux
- Inclure les révisions suivantes à la procédure de mise à jour des directives des MTD/MPE :
 - La collaboration et les synergies avec le CRPOP en raison de leur expertise sur les nouveaux POP
 - Assigner des postes aux représentants des ONG d'intérêt public dans le groupe expert comme cela avait été fait pour toutes les rencontres précédentes du groupe expert des MTD/MPE
 - Accorder une plus importance sur les catégories de sources spécifiques aux pays en voie de développement et les pays en transition
 - Recommander que les travaux sur les MTD/MPE en dehors de l'article 5 et l'Annexe C devraient impliquer et devraient être coordonnés de près avec le CRPOP afin de faire usage de l'expertise existante et d'éviter la multiplication inutile des efforts

Les ressources et les mécanismes de financement

La COP5 devrait:

- Noter qu'il existe un grand écart entre les coûts complets cumulatifs que les pays en voie de développement et les pays qui ont des économies en transition ont besoin pour remplir leurs obligations vis à vis de la Convention et les montants des fonds qui sont disponibles à travers le mécanisme de financement de la Convention³
- Noter que seulement 9,8% du portefeuille du FEM sont consacrés au domaine d'intervention des POPs⁴
- Encourager les pays à inclure dans leurs programmes nationaux de développement les questions relatives aux substances chimiques afin d'aider à faire plus connaître la gestion des substances chimiques et attirer l'attention des pays donateurs et le secteur privé sur leur importance
- Encourager les pays à mettre largement en application le Principe du Pollueur Payeur et son application à l'intériorisation des coûts de la gestion des substances chimiques comme une ressource financière importante qui pourrait être disponible pour une gestion saine des substances chimiques et des déchets dangereux

Tenir les promesses à la COP5

- Encourager les pays à fournir au Secrétariat les informations sur les défis que rencontrent les pays et les groupes de la société civile aussi bien que leurs besoins afin de pouvoir l'assistance suffisante à travers les instruments de médiation
- Demander au Secrétariat d'engager un consultant indépendant pour mener l'évaluation des besoins et préparer un rapport pour les révisions au cours de la COP5
- Les informations du mécanisme de financement devront soutenir les activités qui favorisent la production des informations et la diffusion, l'éducation, la formation, la participation du public et la sensibilisation des parties prenantes et de tout le public
- Étant donnée l'effectivité du RCPOP, un groupe de travail illimité en intersession sur l'électronique sur les ressources et mécanismes de financement pourraient produire les résultats utiles et à moindre coût
- La COP5 devrait faire des recommandations au FEM pour qu'il rétablisse sa pratique utilisée autrefois qui consistait à permettre aux ONG qui en avaient l'aptitude d'exécuter les projets de tailles moyennes du FEM (PTMs)⁵

Les synergies

La COP5 devrait:

- S'assurer que les éléments et les objectifs propres à chacune des trois conventions ne devront pas être sacrifiés dans le but de vouloir atteindre des synergies entre les trois conventions
- Soutenir des activités et le développement des conseils pour assister à la coordination de l'engagement communautaire dans les activités de synergie à un niveau national
- S'assurer de l'engagement communautaire et la consultation sur l'opinion publique mondiale des secrétariats conjoints et les activités destinées au grand public
- Soutenir une évaluation critique du succès et l'efficacité d'un système commun pour le développement, la gestion et la diffusion des informations et la distribution des matériels d'assistance

Les toolkits ou outils spécialisés normalisé

La COP5 devrait :

- Demander aux spécialistes des outils spécialisés [toolkits] de réunir les informations sur les rejets involontaires fournies par le biais des rapports nationaux et préparer une analyse préliminaire de ces données pour faciliter l'effectivité de l'évaluation
- Inviter les Parties et les observateurs à générer les données et les informations sur les substances listées à l'Annexe C, y compris les sources qui ne sont pas encore listées sur la trousse des outils, et les fournir au Secrétariat
- Demander aux experts des outils spécialisés [toolkits] d'accorder une attention particulière à la plus complète source en développement, le groupe 7- production et l'utilisation des substances chimiques et les biens de consommation

Les plans nationaux de mise en application (PNM)

La COP5 devrait :

- Réitérer avec urgence aux Parties ne l'ayant pas encore fait d'achever et de transmettre leur PNM achevée et rappeler aux Parties de mettre à jour leurs PNM avec les stratégies pour aborder les nouveaux POP

Tenir les promesses à la COP5

- Demander à toutes les Parties compétentes de développer et de mettre en oeuvre un plan d'action pour contrôler les sources de dioxines qu'elles ont identifiées dans leurs inventaires nationaux des dioxines
- Demander à toutes les Parties de renforcer la consultation entre plusieurs parties prenantes dans la conception et la mise en application des PNM pour permettre une participation effective et constante du public et de se conformer aux engagements de l'Article 10
- Solliciter la coordination et la mise en application du PNM entre la direction de l'environnement et l'administration régionale de la santé et la participation des autorités centraux et locaux
- Demander aux Parties d'incorporer les suites des données mondiales et régionales utiles établies à partie du plan mondial de surveillance dans leur prise de décision au sujet des PNM
- Encourager les Parties à explorer les stratégies innovatrices pour la collecte des fonds au niveau national pour la mise en application des obligations sous la Convention de Stockholm, y compris les instruments économiques et l'intégration dans les plans et stratégies de développement
- Encourager les stratégies entre la mise en application du PNM et la mise en application de la SAICM

La non conformité

La non conformité aux obligations de la Convention, y compris la non conformité des déclarations des exigences pourrait anéantir la capacité de la Convention d'atteindre ses objectifs. Par exemple,

- Environ 27% des Parties n'ont pas acheminé leurs PNM regroupant les 12 POP initiaux au Secreatariat⁷
- Seulement 40% des Parties ont soumis leurs deuxièmes rapports nationaux conformément à l'Article 15⁸
- Seulement 16% des Parties ont complété le questionnaire sur les DDT et deux Parties sont entrain d'utiliser les DDT mais elles n'ont pas avisée le Secrétariat comme cela se doit⁹
- Très peu de Parties ont déclarée les exportations et les importations des POP ceci a rendu impossible une bonne évaluation du besoin continu de la procédure au paragraphe 2(b) de l'Article 3¹⁰

L'Article 17 exige que la COP développe un système de mise en conformité « dès que cela est réalisable ». Les négociations sont entrain de traîner depuis la COP2, elles ne doivent pas rester sans issue après la COP5. La COP5 devrait finaliser les accords et se conformer maintenant aux exigences de l'Article 17 en approuvant les procédures et les mécanismes pour déterminer et traiter la non conformité

Les règles de procédure

Les Parties devraient soutenir le fonctionnement effectif de la Convention en enlevant les parenthèses de la Règle 45,1 pour permettre le vote lorsque tous les efforts pour arriver au consensus ont été épuisés

¹ Stockholm Convention POPRC (2009) Guidance on considerations related to alternatives and substitutes for listed persistent organic pollutants and candidate chemicals, UNEP/POPS/POPRC.5/10/Add.1

² All Parties, within two years of the Convention's entry into force, are obliged to develop these plans. For most Parties, the two-year period ended in May 2006, but it appears many have not yet completed this action plan.

³ The draft report on the second review of the financial mechanism states that "that the full needs identified in this study for 2004-2009 were USD 3,336.48 million, and that the POPs funding level at the GEF for this period of time was USD 300 million."

⁴ \$4.34 billion for the GEF-5 period (July 1, 2010, to June 30, 2014), of which 425 million will be programmed under the chemicals focal area (9.8%); in contrast, climate and biodiversity occupy 31% and 28% of the GEF-5 budget respectively

⁵ It appears that the GEF has a new policy making NGOs ineligible to execute projects other than through the Small Grants Programme, a policy which fails to recognize the important and unique contributions to the success of the Convention that NGOs can make.

⁶ All Parties, within two years of the Convention's entry into force, are obliged to develop these plans. For most Parties, the two-year period ended in May 2006, but it appears many have not yet completed this action plan.

⁷ UNEP/POPS/COP.5/13

⁸ UNEP/POPS/COP.5/29

⁹ UNEP/POPS/COP.5/5

¹⁰ UNEP/POPS/COP.5/5